SÉANCE DU COMITÉ ADMINISTRATIF

DATE : Mercredi 4 juillet 2018

HEURE : 8 h 30

LIEU : Salle des comités, bureaux de la MRC de Memphrémagog

À LAQUELLE ÉTAIENT PRÉSENTS :

Jacques Demers, préfet
Vicki-May Hamm, préfète suppléante, Magog
Vincent Gérin, Ayer's Cliff
Patrick Leblond, Stukely-Sud
Lisette Maillé, Austin

également présents : Guy Jauron, secrétaire-trésorier
Alexandra Roy, chargée de projets

Était absent : Martin Primeau, Canton de Hatley

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture et présences
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Lecture, si demandé, et adoption du procès-verbal du 4 juin 2018
4. Affaires découlant du procès-verbal du 4 juin 2018

5. ÉVALUATION
- ♦ Rapport sur la tenue à jour des rôles

6. AMÉNAGEMENT
- ♦ Rapport d'activités
- ♦ Consultation / Cartographie municipale - citoyens
- ♦ Avis de conformité : modification à des plans ou règlements d'urbanisme locaux :
  - Eastman : Règl. 2018-07 (le cas échéant)
  - Magog : Règl. 2669-2018, 2670-2018, 2671-2018, 2672-2018, 2675-2018 et 2677-2018
  - Ogden : Règl. 2018-03, 2018-04, 2018-05, 2018-06 et 2018-07
  - Canton d'Orford : Règl. 919 et 788-12
  - Stanstead : Règl. 2012-URB-02-06

7. DÉVELOPPEMENT DURABLE
- ♦ Rapport d'activités
- ♦ Suivi révision du PGMR

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE
- ♦ Sécurité incendie
  - Rapport d'activités
- ♦ Protection policière - SQ
  - Rapport d'activités
- ♦ SUMI
  - Mandat – formation pompiers

9. ADMINISTRATION
- ♦ Comptes à payer
- ♦ FCM / Fonds spécial de représentation
- ♦ Correspondance
- ♦ Ateliers de travail
- ♦ Communications
  - Plan d'action / Personnalité territoriale
- ♦ Divers

10. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL
- ♦ Dossiers économiques

Volet tourisme
- Rapport d'activités
- Dossier Vélo

Volet économique
- Rapport d'activités
- Recommandations du CIC / Entérinement
- Octroi d'une aide financière / Fonds de démarrage de nouveaux événements et festivals

♦ Dossiers culturels
- Rapport d'activités

♦ Dossiers Fonds de développement des territoires (Ruralité)
- Rapport d'activités
- Modification au protocole d'entente / Ogden-Exposition

♦ Transport collectif
- Rapport d'activités

♦ Développement social
- Rapport d'activités

11. AFFAIRES NOUVELLES

♦ Prochaine séance du comité administratif

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

OUVERTURE ET PRÉSENCES

Le préfet, Jacques Demers, souhaite la bienvenue aux membres du comité administratif, puis il procède à l'appel des présences.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE VICKI-MAY HAMM
277-18 ET RÉSOLU

Que l'ordre du jour soit adopté en ajoutant les points suivants :

Sous 6. AMÉNAGEMENT

♦ Avis de conformité : modification à des plans ou règlements d'urbanisme locaux :
- Ayer's Cliff 2018-03

Sous 10. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL

♦ Dossiers Fonds de développement des territoires (Ruralité)
- Modification au protocole d'entente / Canton de Stanstead – Sentier Rider

ADOPTÉ

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4JUIN 2018

IL EST PROPOSÉ PAR VINCENT GÉRIN
278-18 ET RÉSOLU

Que le procès-verbal de la séance du 4 juin 2018 soit adopté tel qu'il a été rédigé.

ADOPTÉ

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DU 4 JUIN 2018

Aucun autre item n'est discuté.

ÉVALUATION

RAPPORT SUR LA TENUE À JOUR

L'évaluateur Jean-Pierre Cadrin dépose et présente le rapport de tenue à jour des rôles d'évaluation pour le mois de juin 2018. Il commente la relative stabilité du marché immobilier actuel. Son équipe travaille au maintien des inventaires ainsi qu'à la révision des rôles d'évaluation pour les municipalités concernées.

AMÉNAGEMENT

RAPPORT D'ACTIVITÉS

L'aménagiste Hughes Ménard présente le rapport d'activités. Il informe les membres que le RCI 14-18 est maintenant en vigueur, puisque la MRC a reçu l'avis de conformité du ministre. Le chef exécutif pour le Souper des marchés publics sera Éric Garant. M. Ménard présente les grandes lignes de la position régionale sur les orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT). Le document sera présenté à la Table des MRC de l'Estrie en octobre prochain.

Le guide d'élaboration des Plans régionaux des milieux humides et hydriques a été lancé par le MDDELCC la semaine dernière. Une rencontre régionale est organisée par le COGESAF afin de discuter des dispositions prévues dans le guide.

CONSULTATION / CARTOGRAPHIE MUNICIPALE – CITOYENS

En suivi aux discussions tenues lors de la dernière rencontre, M. Ménard explique avoir contacté différentes MRC ainsi que certains inspecteurs afin de sonder leur intérêt pour un service de consultation du rôle d'évaluation en ligne. Puis, les membres conviennent de ce qui suit :

Considérant qu'un service de consultation des données publiques du rôle d'évaluation et de la matrice graphique en ligne s'avérerait utile pour les municipalités;

Considérant que la firme d'évaluation Jean-Pierre Cadrin et ass. offre ce type de plate-forme, conformément aux dispositions de protection des renseignements personnels prévues par la loi;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PATRICK LEBLOND
279-18 ET RÉSOLU

De confirmer l'intérêt de la MRC de Memphrémagog pour la mise en ligne d'une interface publique de consultation du rôle d'évaluation et de la matrice graphique, pour une somme annuelle de 5 000 $; cette somme sera prise à même le surplus accumulé sous « évaluation ».

ADOPTÉ

AVIS DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT / PLAN D'URBANISME LOCAL EASTMAN

Règlement 2018-07
ATTENDU que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog a examiné le règlement numéro 2018-07 de la municipalité d'Eastman, modifiant le règlement de zonage portant le numéro 2012-08;

ATTENDU qu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE VICKI-MAY HAMM
280-18 ET RÉSOLU

Que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog approuve le règlement numéro 2018-07 de la municipalité d'Eastman puisqu'il est conforme aux objectifs du

schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire (article 137.3, LAU).

ADOPTÉ

AVIS DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT / PLAN D'URBANISME LOCAL
MAGOG

Règlement 2669-2018
ATTENDU que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog a examiné le règlement numéro 2669-2018 de la Ville de Magog, modifiant le plan d'urbanisme portant le numéro 2367-2010;

ATTENDU qu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE LISETTE MAILLÉ
281-18 **ET RÉSOLU**

Que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog approuve le règlement numéro 2669-2018 de la Ville de Magog puisqu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire (article 109.7, LAU).

ADOPTÉ

Règlement 2670-2018
ATTENDU que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog a examiné le règlement numéro 2670-2018 de la Ville de Magog, modifiant le règlement de zonage portant le numéro 2368-2010;

ATTENDU qu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER VINCENT GÉRIN
282-18 **ET RÉSOLU**

Que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog approuve le règlement numéro 2670-2018 de la Ville de Magog puisqu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire (article 137.3, LAU).

ADOPTÉ

Règlement 2671-2018
ATTENDU que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog a examiné le règlement numéro 2671-2018 de la Ville de Magog, modifiant le règlement de lotissement portant le numéro 2369-2010;

ATTENDU qu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PATRICK LEBLOND
283-18 **ET RÉSOLU**

Que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog approuve le règlement numéro 2671-2018 de la Ville de Magog puisqu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire (article 137.3, LAU).

ADOPTÉ

Règlement 2672-2018
ATTENDU que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog a examiné le règlement numéro 2672-2018 de la Ville de Magog, modifiant le règlement de plans d'implantation et d'intégration architecturale PIIA portant le numéro 1384;

ATTENDU qu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE LISETTE MAILLÉ
284-18 **ET RÉSOLU**

Que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog approuve le règlement numéro 2672-2018 de la Ville de Magog puisqu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire (article 137.3, LAU).

ADOPTÉ

Règlement 2675-2018
ATTENDU que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog a examiné le règlement numéro 2675-2018 de la Ville de Magog, modifiant le règlement de zonage portant le numéro 2368-2010;

ATTENDU qu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER VINCENT GÉRIN
285-18 **ET RÉSOLU**

Que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog approuve le règlement numéro 2675-2018 de la Ville de Magog puisqu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire (article 137.3, LAU).

ADOPTÉ

Règlement 2677-2018
ATTENDU que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog a examiné le règlement numéro 2677-2018 de la Ville de Magog, modifiant le règlement de zonage portant le numéro 2368-2010;

ATTENDU qu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PATRICK LEBLOND
286-18 **ET RÉSOLU**

Que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog approuve le règlement numéro 2677-2018 de la Ville de Magog puisqu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire (article 137.3, LAU).

ADOPTÉ

AVIS DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT / PLAN D'URBANISME LOCAL OGDEN

Règlement 2018-03
ATTENDU que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog a examiné le règlement numéro 2018-03 de la municipalité d'Ogden, modifiant le règlement de zonage portant le numéro 2000-3;

ATTENDU qu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE VICKI-MAY HAMM
287-18 **ET RÉSOLU**

Que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog approuve le règlement numéro 2018-03 de la municipalité d'Ogden puisqu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire (article 137.3, LAU).

ADOPTÉ

Règlement 2018-04
ATTENDU que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog a examiné le règlement numéro 2018-04 de la municipalité d'Ogden, modifiant le règlement de lotissement portant le numéro 2000-4;

ATTENDU qu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE LISETTE MAILLÉ
288-18 **ET RÉSOLU**

Que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog approuve le règlement numéro 2018-04 de la municipalité d'Ogden puisqu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire (article 137.3, LAU).

ADOPTÉ

Règlement 2018-05
ATTENDU que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog a examiné le règlement numéro 2018-05 de la municipalité d'Ogden, modifiant le règlement de construction portant le numéro 2000-5;

ATTENDU qu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER VINCENT GÉRIN
289-18 **ET RÉSOLU**

Que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog approuve le règlement numéro 2018-05 de la municipalité d'Ogden puisqu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire (article 137.3, LAU).

ADOPTÉ

Règlement 2018-06
ATTENDU que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog a examiné le règlement numéro 2018-06 de la municipalité d'Ogden, modifiant le règlement de conditions d'émission de permis de construction portant le numéro 2000-6;

ATTENDU qu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PATRICK LEBLOND
290-18 **ET RÉSOLU**

Que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog approuve le règlement numéro 2018-06 de la municipalité d'Ogden puisqu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire (article 137.3, LAU).

ADOPTÉ

Règlement 2018-07
ATTENDU que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog a examiné le règlement numéro 2018-07 de la municipalité d'Ogden, modifiant le plan d'urbanisme portant le numéro 2000-2;

ATTENDU qu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE VICKI-MAY HAMM
291-18 **ET RÉSOLU**

Que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog approuve le règlement numéro 2018-07 de la municipalité d'Ogden puisqu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire (article 109.7, LAU).

ADOPTÉ

AVIS DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT / PLAN D'URBANISME LOCAL
CANTON D'ORFORD

Règlement 919
ATTENDU que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog a examiné le règlement numéro 919 de la municipalité du Canton d'Orford, modifiant le règlement concernant les conditions d'émission des permis de construction portant le numéro 384;

ATTENDU qu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE LISETTE MAILLÉ
292-18 **ET RÉSOLU**

Que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog approuve le règlement numéro 919 de la municipalité du Canton d'Orford puisqu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire (article 137.3, LAU).

ADOPTÉ

Règlement 788-12
ATTENDU que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog a examiné le règlement numéro 788-12 de la municipalité du Canton d'Orford, modifiant le règlement de lotissement portant le numéro 788;

ATTENDU qu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER VINCENT GÉRIN
293-18 **ET RÉSOLU**

Que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog approuve le règlement numéro 788-12 de la municipalité du Canton d'Orford puisqu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire (article 137.3, LAU).

ADOPTÉ

AVIS DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT / PLAN D'URBANISME LOCAL
STANSTEAD

Règlement 2012-URB-02-06
ATTENDU que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog a examiné le règlement numéro 2012-URB-02-06 de la Ville de Stanstead, modifiant le règlement de zonage portant le numéro 2012-URB-02;

ATTENDU qu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PATRICK LEBLOND
294-18 **ET RÉSOLU**

Que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog approuve le règlement numéro 2012-URB-02-06 de la Ville de Stanstead puisqu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire (article 137.3, LAU).

ADOPTÉ

AVIS DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT / PLAN D'URBANISME LOCAL
AYER'S CLIFF

ATTENDU que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog a examiné le règlement numéro 2018-03 de la municipalité d'Ayer's Cliff, modifiant le règlement de construction portant le numéro 2009-06;

ATTENDU qu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE VICKI-MAY HAMM
295-18 **ET RÉSOLU**

Que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog approuve le règlement numéro 2018-03 de la municipalité d'Ayer's Cliff puisqu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire (article 137.3, LAU).

ADOPTÉ

L'aménagiste termine en soulignant que le dossier des usages à inclure ou exclure de la zone de service située à la limite de la Ville de Magog et du Canton d'Orford sera discuté lors de la prochaine rencontre du comité d'aménagement, le cas échéant. D'ici là, il prendra connaissance du projet de règlement adopté par la Ville de Magog lors du conseil du 3 juillet.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Mme Roy présente le rapport d'activités. Elle informe les membres qu'une lettre documentant les préoccupations de la MRC relativement à l'agrandissement du site d'enfouissement de Coventry (Vermont) a été transmise à la Commission environnementale Act 250. Les membres discutent de la possibilité de saisir la ministre Marie-Claude Bibeau du dossier; une rencontre pourrait être organisée au cours des prochaines semaines.

SUIVI RÉVISION DU PGMR

Le secrétaire-trésorier présente le calendrier des étapes prévues pour la révision du PGMR. Compte tenu des obligations gouvernementales actuelles, un projet de

document révisé devrait être déposé pour adoption lors du conseil du mois de janvier 2019.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

SÉCURITÉ INCENDIE

Rapport d'activités

Une rencontre est en cours dans la salle du conseil, en présence des directeurs généraux et des responsables des services incendie; Catherine Otis, du ministère de la Sécurité publique, y présente les nouvelles obligations municipales en matière de sécurité civile et de gestion des mesures d'urgence en cas de sinistre.

Le secrétaire-trésorier mentionne que les municipalités ont reçu un modèle de projet de règlement qui permettra d'autoriser le transfert du service 911 de la centrale de Lévis vers CAUCA. La date retenue pour le changement est le 11 décembre.

PROTECTION POLICIÈRE – SQ

Rapport d'activités

Le poste de la SQ est presque terminé. Il est possible qu'une visite soit organisée le 16 juillet, juste avant l'entrée en service.

SUMI

Mandat – formation pompiers

Le secrétaire-trésorier rappelle que la MRC a obtenu une subvention du MSP pour mettre en œuvre diverses actions prévues au SUMI. Les membres conviennent donc de ce qui suit :

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER VINCENT GÉRIN
296-18 ET RÉSOLU

De retenir la proposition de services de Recherche et sauvetage Sherbrooke/Haut Saint-François pour la tenue d'une formation théorique et pratique de sept heures en utilisation de GPS, boussoles et carte. Cette formation est offerte aux pompiers des différents services incendie, pour un montant de 700 $ plus taxes applicables.

ADOPTÉ

La formation aura lieu le samedi 25 août prochain. De plus, quatre pratiques de sauvetage en milieu isolé seront organisées au cours des prochains mois.

ADMINISTRATION

COMPTES À PAYER

Les membres du comité reçoivent un état des revenus et dépenses pour la période du 4 juin au 3 juillet 2018. Puis, le secrétaire-trésorier soumet la liste des comptes à payer et en présente le contenu.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE VICKI-MAY HAMM
297-18 ET RÉSOLU

De ratifier la liste des comptes ci-jointe, à savoir :

Frais de représentation	4 694,46 $
Marcel Martineau	30,00 $

Icimédias	1 649,66 $
Bourgeois Graphicc inc.	38,40 $
Central Taxi	4 900,68 $
Taxi Magog Orford inc.	6 675,69 $
GSC Communications Inc	613,89 $
Pépinière du Grand Ben inc.	1 661,48 $
APDEQ (association des profess	113,83 $
CRM	333,43 $
Marie-Ève Dubois	30,00 $
Institut maritime du Québec	1 330,00 $
Climatisation Duplessis Inc	323,08 $
BRIO ressources humaines Inc.	2 842,76 $
BUROPRO Citation	114,98 $
Xerox Canada ltée	155,37 $
Café Vittoria Distribution	140,00 $
La Fondation de l'Université de Sherbrooke	5 000,00 $
9236-2714 Québec inc.	114,52 $
Tourisme Cantons-de-l'Est	3 564,23 $
Matériaux Magog-Orford	698,79 $
Distribution Emblème inc.	105,25 $
Marina Le Merry Club	431,70 $
Cogeco Connexion inc.	547,84 $
CHA-cha communications Inc	1 149,75 $
Standish	201,21 $
Vanessa Cournoyer-Cyr	840,00 $
Les promenades de l'Estrie Inc	8 920,54 $
Bell Mobilité Inc.	58,50 $
La Fête des Vendanges	527,51 $
Vélo Québec Association	5 920,06 $
Webtel	4 311,56 $
SOS Débouchage	133,37 $
Visa Desjardins	643,87 $
Entretien Sublime	2 042,00 $
MÉGABURO	128,13 $
Webtel	2 032,76 $
Taxi Magog Orford inc.	3 070,90 $
Institut maritime du Québec	1 070,00 $
Groupe EnvironeX	3 718,29 $
Novicom 2000 Inc	91,92 $
ExcelCieArt	1 552,15 $
Centre national de cyclisme de Bromont	893,43 $
S.E.C. Aires de service Québec	5 892,47 $
Meridian OneCap Credit Corp.	248,35 $
Ville de Magog	979,57 $
Ville de Magog	512,60 $
Bell Mobilité	220,47 $
Événements Lodge Events	517,39 $
Hôtel et Spa Étoile-sur-le-Lac	265,40 $
9236-2714 Québec inc.	143,95 $
Marina Le Merry Club	320,20 $
Ascenseur de l'Estrie inc.	503,02 $
Pixels et Paillettes	4 670,87 $
Marina Fitch Bay	2 991,86 $
Rogers Sans-fil Inc.	30,20 $
CRM	1 077,32 $
Carrefour québec international	574,88 $
Coopérative de solidarité du marché	9 000,00 $
Câble Axion Digitel inc.	277,94 $
MÉGABURO	371,21 $
ACET	24 800,01 $
Camille Millette	500,00 $
Kanatakhatius Meunier	562,50 $
Fédération Québécoise Municipalités	212,71 $

Communication Plus	68,98 $
LASERPRO	244,33 $
Pacifique Marketing	5 609,81 $
Marina Le Merry Club	67,50 $
Matériaux Magog-Orford	149,24 $
Remisage R. Audet inc.	210,40 $
Icimédias	795,63 $
Monty Sylvestre	4 370,75 $
Société d'histoire du Lac-Saint-Jean	1 640,00 $
Transport au foyer	2 052,50 $
Services de Café Van Houtte Inc.	378,90 $
Monty Sylvestre	1 127,85 $
L'entrepot du travailleur	521,57 $
Xerox Canada ltée	479,26 $
Matériaux Magog-Orford	364,17 $
MRC de Coaticook	140,00 $
MÉGABURO	115,14 $
Société Mutuelle de Prévention Inc	2 795,48 $
Sylvie Veilleux (ATELIER C)	69,39 $
Taxi Magog Orford inc.	3 383,70 $
Les promenades de l'Estrie Inc	8 519,23 $
Monique Clément	24 029,78 $
Fédération Québécoise Municipalités	3 794,18 $
Marina Le Merry Club	400,34 $
Liza Marie Benoit	1 725,00 $
Ville de Magog	160,97 $
Entretien Sublime	2 300,69 $
Annie-Claude Dépelteau	155,22 $
	193 758,92 $

ADOPTÉ

Société d'habitation
(au 4 juillet 2018)

PAD	5 095,85 $
PRR	17 804,00 $
Pierre Laliberté	5 579,46 $

FCM / FONDS SPÉCIAL DE REPRÉSENTATION

La conseillère Vicki-May Hamm, présidente de la FCM, présente le dossier. Les membres de la FCM (dont la MRC) sont invités à contribuer à un fonds spécial, qui permettra de mettre sur pied une campagne de représentation en vue des prochaines élections fédérales. L'objectif de la démarche est de maintenir les priorités municipales dans le programme national. Puis, les membres conviennent de ce qui suit :

Considérant que des élections fédérales sont prévues en 2019 et que la Fédération canadienne des municipalités souhaite mettre sur pied un fonds spécial dédié à la représentation des intérêts municipaux lors de la campagne électorale et dans les mois qui suivront;

Considérant que la MRC de Memphrémagog souhaite appuyer cette initiative;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PATRICK LEBLOND
298-18 ET RÉSOLU

De confirmer la contribution de la MRC au Fonds spécial de représentation de la FCM pour les deux prochaines années, pour un montant de 2 700 $ par année, plus taxes applicables.

ADOPTÉ

CORRESPONDANCE

Demandes d'appui

- MRC Beauharnois-Salaberry (rés. 2018-06-131) : Crise du marché des matières recyclables – demande d'intervention par le gouvernement du Québec

Les membres du comité ne jugent pas opportun d'y donner suite, mais suggèrent que cette demande d'appui soit soumise pour appréciation lors de la prochaine séance du conseil

- MRC Brome-Missisquoi (rés. 156-0418) : Reconnaissance des municipalités rurales au programme de subvention d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM)

Les membres conviennent d'appuyer la demande de la MRC de Brome-Missisquoi pour la reconnaissance des municipalités rurales au PIQM :

Considérant que le gouvernement du Québec a mis en place, au cours des dernières années, différents programmes de soutien financier pour les municipalités, dont notamment le Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) qui permet aux municipalités d'obtenir de l'aide financière pour la réfection et la construction d'infrastructures municipales;

Considérant que pour être admissible à certains volets de ces programmes, une municipalité doit obligatoirement avoir un indice de charges nettes par 100 $ de richesse foncière uniformisée (RFU) de 80 et plus;

Considérant que ce critère disqualifie automatiquement plusieurs municipalités rurales de la région qui souhaiteraient obtenir l'aide financière prévue dans le cadre de programme comme le PIQM;

Considérant que la saine gestion des finances municipales est une préoccupation et un enjeu de taille pour les petites municipalités rurales au Québec et dans la MRC, et ce, dans un contexte où les règles et obligations gouvernementales sont de plus en plus exigeantes;

Considérant que le conseil des maires de la MRC Brome-Missisquoi a adopté la résolution 464-1217 en décembre 2017, ainsi que la résolution 156-0418 en avril 2018 afin de dénoncer cette situation;

Considérant que la MRC de Memphrémagog appuie la requête de la MRC Brome-Missisquoi et considère qu'il y a lieu de revoir le critère d'admissibilité pour permettre un certain pourcentage d'aide financière pour les municipalités ayant un indice de charges nettes par 100 $ de richesse foncière uniformisée (RFU) de moins de 80;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE VICKI-MAY HAMM
299-18 **ET RÉSOLU**

De demander au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de revoir le critère concernant l'obligation d'avoir un indice de charges nettes par 100 $ de richesse foncière uniformisée (RFU) de 80 et plus afin d'être admissible au volet 5 du programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) et de tout autre programme, le cas échéant;

De transmettre copie de la présente résolution aux députés fédéral et provincial du comté de Brome-Missisquoi, au président de la Fédération québécoise des municipalités et à la MRC Brome-Missisquoi.

ADOPTÉ

Résolutions
MRC des Etchemins (rés. 2018-06-21) : Demande d'assouplissements à l'application de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA)

MRC de Témiscamingue (rés. 05-18-162) : Sécurité incendie – Programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier

MRC de Coaticook (rés. 2018-05-129) : Reconnaissance du rôle des municipalités et rétablissement des montants de transferts

Divers
Ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs : Renouvellement du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) – l'Estrie recevra 242 222$. Certaines modifications ont été apportées au programme.

Coop Santé Eastman : Lettre de remerciements – demande de financement au Fonds de développement des Territoires de la MRC

Denis Paradis, député de Brome-Missisquoi : Menace aux sources d'eau potable (lac Memphrémagog) – site d'enfouissement Coventry. Lettre adressée à la ministre Chrystia Freeland et autres ministres, etc.

SHQ programme RénoRégion : Montant de 115 000$ à la disposition de la MRC pour l'année 2018-2019

SHQ : Nouveau programme visant à améliorer l'accès aux petits centres d'affaires, commerciaux et communautaires

Lettre de résidents : Pour du transport collectif partout dans Memphrémagog

Ministère des Transports : Programme de subvention au transport adapté – premier versement de l'aide financière pour l'année 2018 (181 189$)

MAMOT : lettre de conformité du RCI 14-18 de la MRC

MAMOT : Accusé de réception de la demande d'Avis du ministre – projet de règlement 15-18. L'avis gouvernemental sera émis au plus tard le 22 juillet 2018

ATELIER DE TRAVAIL

Aucun atelier de travail n'est prévu, car il n'y a pas de séance du conseil au mois de juillet.

COMMUNICATIONS

Plan d'action / Personnalité territoriale

La conseillère en communications présente le plan d'action préparé en collaboration avec Lacosta, dans le cadre de la démarche d'élaboration de la personnalité territoriale. Les membres discutent des sommes qui sont prévues au budget de mise en œuvre du plan d'action. Le préfet souligne l'importance de varier les fournisseurs de services, tel que prévu par la loi. Il est convenu de préparer un plan de financement, proposant différentes sources pour boucler le budget. Au besoin, une certaine partie des sommes pourraient être prélevées au surplus accumulé de la MRC. Le préfet souligne l'importance de ne pas couper dans l'enveloppe du FDT réservé aux appels de projets, car ce programme a un effet de levier, entrainant l'appariement des sommes investies par les municipalités.

DIVERS

Le secrétaire-trésorier présente un bulletin d'information préparé par la direction de la santé publique de l'Estrie sur les impacts de la légalisation du cannabis. Les membres conviennent qu'il n'est pas nécessaire de transmettre toutes les informations disponibles sur le sujet aux municipalités, mais de toutefois leur faire parvenir le guide de la FCM. Il est aussi proposé d'inviter Dr Mélissa Généreux à venir discuter du sujet lors d'un atelier de travail avant le conseil du mois de septembre. Le conseiller Patrick Leblond propose d'organiser une formation sur les dispositions de zonage prévues pour la culture du cannabis en zone agricole.

Le secrétaire-trésorier informe les membres que le projet d'étude de mise en commun des services d'ingénierie, réalisé en collaboration avec la MRC du Val Saint-François, avance conformément à l'échéancier prévu.

Une demande de soutien financier au FARR est en préparation pour le projet de connectivité, en considérant le projet piloté par la municipalité d'Austin.

Les membres discutent d'une demande de la mairesse de Bolton-Est, qui souhaite obtenir la version anglaise de documents préparés par la MRC dans le dossier vélo. Étant donné que la MRC n'a pas le statut de « municipalité bilingue » prévu à l'article 29.1 de la Charte de la langue française, elle ne peut produire de documents officiels exclusivement en anglais. Le conseiller Vincent Gérin rappelle que les municipalités qui le désirent peuvent toujours assumer la traduction des documents, au bénéfice de leur population anglophone.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL

DOSSIERS ÉCONOMIQUES

VOLET TOURISME

Rapport d'activités

Le préfet et la conseillère Vicki-May Hamm résument les discussions tenues lors d'une rencontre avec Alain Vanden Eynden, lors de laquelle ce dernier a présenté différentes préoccupations par rapport à la gouvernance de Tourisme Memphrémagog. Suite à une proposition du conseiller Patrick Leblond, les membres conviennent de demander un bilan de fin de saison estivale à l'organisme. D'ici là, un bilan des investissements réalisés par la MRC en matière de développement touristique sera préparé, incluant notamment le plan d'action vélo, la Corporation ski et golf mont Orford et tous les projets à connotation touristique soutenus par le FDT.

Le conseiller Patrick Leblond est intéressé à s'impliquer au sein du conseil d'administration de Tourisme Memphrémagog.

Dossier Vélo

Le secrétaire-trésorier rappelle que la carte des circuits vélo est maintenant disponible. Plusieurs exemplaires ont été distribués dans les municipalités, les bureaux d'accueil touristique et les destinations populaires. La navette *Le Wippi* devrait offrir ses premières traversées au cours des prochains jours; les municipalités sont toujours en attente de l'homologation de Transport Canada.

VOLET ÉCONOMIQUE

Rapport d'activités

Le directeur du développement économique, Jean Hogue, présente le rapport d'activités. Il informe les membres qu'il a été nommé administrateur au sein du conseil d'administration de Magog Technopole. Il était auparavant observateur.

Productique Québec a reçu une aide financière du FARR pour mettre en place des cohortes en manufacturier 4.0 dans toutes les MRC de l'Estrie et la Ville de Sherbrooke. Les MRC de Memphrémagog et de Coaticook ont été jumelées et pourront former une cohorte d'ici l'automne avec cinq entreprises.

Une nouvelle ressource a été embauchée pour coordonner le projet Arterre en Estrie. Le Chantier Emploi Estrie a aussi embauché une nouvelle responsable, qui a débuté le 18 juin dernier. Elle termine sa tournée des MRC de l'Estrie et de la Ville de Sherbrooke. D'ici peu, elle établira un plan d'action préliminaire en attraction et en rétention de la main-d'œuvre. Le MÉSI a confirmé qu'Économie Estrie sera officiellement le porteur du Pôle d'innovation en entrepreneuriat pour la région. D'ici peu, un mandat sera donné à une firme pour orienter la gouvernance et la méthodologie choisie pour soutenir les initiatives estriennes en matière d'innovation en entrepreneuriat.

Recommandations du CIC / Entérinement

Dossier FLI 17-1029

Considérant que les membres du comité d'investissement commun ont procédé à l'analyse du dossier FLI 17-1029 et recommandent de ne pas financer le projet, étant donné que l'entreprise ne cadre pas avec les critères du Fonds;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE VICKI-MAY HAMM
300-18 ET RÉSOLU

D'entériner la recommandation du CIC et de ne pas octroyer l'aide financière demandée dans le cadre du dossier FLI 17-1029.

ADOPTÉ

Dossier FLI 18-1059

Considérant que les membres du comité d'investissement commun ont procédé à l'analyse du dossier FLI 18-1059 et recommandent le financement du projet;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE LISETTE MAILLÉ
301-18 ET RÉSOLU

D'entériner la recommandation du CIC concernant le dossier FLI 18-1059 et d'autoriser un financement sous forme d'un prêt de 25 000 $ provenant du Fonds local d'investissement (FLI), conformément aux conditions prévues par le CIC.

ADOPTÉ

Dossier FLI/FLS 18-1030

Considérant que les membres du comité d'investissement commun ont procédé à l'analyse du dossier FLI/FLS 18-1030 et recommandent le financement du projet;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER VINCENT GÉRIN
302-18 ET RÉSOLU

D'entériner la recommandation du CIC concernant le dossier FLI/FLS 18-1030 et d'autoriser un financement sous forme d'un prêt de 25 000 $ provenant du Fonds local d'investissement (FLI) et d'un prêt de 25 000 $ provenant du Fonds local de solidarité (FLS), le tout conformément aux conditions prévues par le CIC.

ADOPTÉ

Octroi d'une aide financière / Fonds de démarrage de nouveaux événements et festivals

Considérant que le Festibière Grande Coulée d'Orford, personne morale sans but lucratif, organise un événement dans le Canton d'Orford les 14, 15 et 16 septembre 2018;

Considérant que l'organisme a déposé une demande d'aide financière de 2 000 $ auprès de la MRC dans le cadre du Fonds de démarrage de nouveaux événements et

festivals, dans le but d'assurer certains frais d'organisation, de mise en place et de marketing et que ce type de dépenses est admissible au programme;

Considérant que le coût total estimé de l'évènement est de 185 000 $ et que des retombées locales directes y sont associées;

Considérant que le Canton d'Orford et la Ville de Magog sont des partenaires de l'évènement et qu'ils y contribuent pour des montants respectifs de 1 500 $ et 3 000 $;

Considérant que le FDNEF prévoit une aide financière possible pouvant aller jusqu'à la 3e édition d'un nouvel évènement ou festival et que le Festibière Grande Coulée d'Orford en est à sa première demande au FDNEF;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PATRICK LEBLOND
303-18 **ET RÉSOLU**

Que la MRC de Memphrémagog accorde à Festibière Grande Coulée d'Orford une aide financière de 2 000 $ provenant du *Fonds de démarrage de nouveaux évènements et festivals (FDNEF)* dans le cadre de l'organisation de sa 3e *édition*, qui se tiendra dans le Canton d'Orford, du 14 au 16 septembre 2018.

ADOPTÉ

DOSSIERS CULTURELS

Rapport d'activités

Aucun sujet n'est discuté.

DOSSIERS FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (RURALITÉ)

Rapport d'activités

Aucun sujet n'est discuté.

Modification au protocole d'entente / Ogden-Exposition

Le secrétaire-trésorier présente les modifications à apporter au protocole d'entente signé entre la MRC et la municipalité d'Ogden suite à une demande en ce sens présentée par la municipalité le 18 juin dernier. Puis,

Considérant que *le Conseil local du patrimoine d'Ogden* avait déposé une demande d'aide financière de TROIS MILLE DOLLARS (3 000 $) dans le cadre de la *Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie* du *Fonds de développement des territoires* de la MRC de Memphrémagog;

Considérant que le projet, au coût de SIX MILLE DOLLARS (6 000 $), visait la construction de quatre panneaux d'affichage vitrés extérieurs permanents pour exposer l'histoire et le patrimoine d'Ogden;

Considérant que le comité du *Fonds de développement des territoires* avait étudié la demande et, après analyse, en recommandait le soutien financier;

Considérant que le Conseil local du patrimoine d'Ogden, après reconsidération, souhaite acheter plutôt des feuilles d'acrylique plus coûteuses avec une protection UV pour assurer la longévité des affiches qui seront exposées et cette préoccupation coïncide parfaitement avec les conditions du programme FDT;

Considérant que le coût pour un panneau est estimé à 2 780 $ et pour deux panneaux le projet respecte quand même le coût initial de 6 000 $ si on y rajoute les dépenses des affiches utilisées pour les panneaux;

Considérant que faisant suite à cette demande de modification, un courriel fut envoyé aux membres du comité pour fin d'adoption des modifications et la réponse des membres du comité FDT est favorable au changement;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER VINCENT GÉRIN
304-18 **ET RÉSOLU**

Que la MRC de Memphrémagog maintienne une aide financière de TROIS MILLE DOLLARS (3 000 $) au projet du *Conseil local du patrimoine d'Ogden* pour la réalisation de deux panneaux au lieu de quatre;

Que les autres conditions de déboursement de l'aide financière de la *MRC de Memphrémagog* soient celles spécifiées par le comité administratif et reproduites dans le protocole d'entente;

Que le préfet et le secrétaire-trésorier de la MRC de Memphrémagog soient autorisés à signer ledit protocole modifié.

ADOPTÉ

Modification au protocole d'entente / Canton de Stanstead-Sentier Rider

Le secrétaire-trésorier présente les modifications à apporter au protocole d'entente signé entre la MRC et la municipalité du Canton de Stanstead suite à une demande en ce sens présentée par la municipalité le 29 juin dernier concernant le dossier du sentier Rider approuvé par le conseil en août 2017. Puis,

Considérant que *la municipalité du Canton de Stanstead* a reçu une aide financière de TRENTE MILLE DOLLARS (30 000 $) dans le cadre de la *Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie* du *Fonds de développement des territoires* de la MRC de Memphrémagog en août 2017 pour la réalisation d'un sentier entre le sentier Rider et le parc Thayer;

Considérant que la municipalité, en raison de certaines difficultés reliées à l'obtention de droits de passage, entend revoir le tracé afin d'en assurer la réalisation; ce nouveau tracé ayant sensiblement la même longueur que le tracé d'origine;

Considérant que certains retards, associés notamment à la négociation des droits de passage, font en sorte qu'un délai supplémentaire jusqu'au 31 décembre 2018 est demandé pour terminer le projet;

Considérant que la nature du projet demeure inchangée;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PATRICK LEBLOND
305-18 **ET RÉSOLU**

Que la MRC de Memphrémagog maintienne une aide financière de TRENTE MILLE DOLLARS (30 000 $) au projet du *Canton de Stanstead* pour la réalisation du nouveau tracé du sentier;

Que les autres conditions de déboursement de l'aide financière de la *MRC de Memphrémagog* demeurent inchangées à l'exception du délai de réalisation dont l'échéance est reportée au 31 décembre 2018;

Que le préfet et le secrétaire-trésorier de la MRC de Memphrémagog soient autorisés à signer ledit protocole modifié.

ADOPTÉ

TRANSPORT COLLECTIF

Rapport d'activités

Le secrétaire-trésorier présente un message transmis aux sympathisants des Oubliés de l'autobus, par le biais de leur infolettre.

DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Rapport d'activités

La conseillère Vicki-May Hamm résume l'avancement des démarches du comité de vigie de l'hôpital Memphrémagog. Une conférence de presse a eu lieu le 28 juin dernier et une pétition circulera dans la population au cours des prochaines semaines. Le message diffusé est simple : la population souhaite le retour d'une gouvernance locale, au sein de l'hôpital de Magog.

AFFAIRES NOUVELLES

PROCHAINE SÉANCE DU COMITÉ ADMINISTRATIF

La prochaine séance est prévue pour le mercredi 1er août à 8 h 30.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Le conseiller *Vincent Gérin* propose la levée de la session.

_____	_____
Secrétaire-trésorier	**Préfet**